pays continuent d'échanger leurs vues en ce qui concerne la campagne internationale contre le terrorisme, le contrôle et la non-prolifération des armes, les mines antipersonnel, le désarmement, le maintien de la paix, le dossier de la péninsule coréenne et d'autres questions de sécurité régionale.

- Le Canada appuie la réforme économique chinoise en cours ainsi que la transition du pays vers une économie de marché. L'établissement d'une infrastructure solide et l'adoption de lois et de règlements transparents sont des éléments clés de cette transition.
- Le Canada a apporté son ferme appui à l'accession de la Chine à l'OMC. L'accord sur l'accès aux marchés signé avec la Chine en 1999 est entré en vigueur en 2001, lorsque la Chine a joint les rangs de l'Organisation. Aux termes de cet accord, la Chine est tenue de réduire les droits de douane applicables aux produits canadiens et d'accorder aux fournisseurs de services canadiens un plus large accès au marché chinois. Plusieurs projets parrainés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) permettent d'offrir aux décideurs chinois des conseils sur la gestion de la transition vers un système économique qui soit ouvert et basé sur des règles.

Coopération en matière d'environnement et de développement durable

- L'intensification de la coopération avec la Chine dans le domaine de l'environnement est une priorité pour le Canada. Au cours de la visite que le premier ministre a effectuée en Chine en octobre 2003, il a signé une déclaration conjointe en vue de renforcer le dialogue et la coopération en matière de changement climatique.
- En 1998 à l'occasion d'une visite, le premier ministre avait aussi signé une déclaration-cadre pour la coopération environnementale au XXI^e siècle. Celle-ci mettait en place les mécanismes permettant au Canada et à la Chine de travailler conjointement dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les carburants de remplacement et l'énergie propre ainsi que la prévention des inondations et la conservation de l'eau, et de favoriser le resserrement des liens entre les institutions.
- La déclaration-cadre de 1998 constituait la base d'un plan d'action en matière d'environnement signé par le premier ministre de la Chine à l'occasion de sa visite au Canada en 1999. Tel que prévu par le plan d'action, le nouveau Comité conjoint Canada-Chine sur la coopération environnementale a tenu ses deux premières réunions à Vancouver en 2000 et 2002.